

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 18 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

*Etaient Présents* : Mesdames et Messieurs : LEBLANC, VILLEY, LEGAY, FRANCOIS, CARON, MIX, FAYEULLE, COIGNARD C, LUSIAUX, RIVOUAL, MOREIRA-COREIRA, DETUNE, REBUT.

*Absents* : Mesdames et Messieurs LAVIGNE, MORIN, PLAZIAT, COIGNARD A, DUTILLEUL, HUMBERT.

*Secrétaire* : Madame REBUT

### Subvention DETR – plan de relance

Madame le Maire ouvre la séance en évoquant les travaux à réaliser à l'école. En effet, des dépenses sont à venir concernant l'amélioration et la rénovation des équipements scolaires de l'école Michel Hocquard, Madame le Maire présente au conseil municipal différents devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal retient les devis suivants :

- SARL Fréchon pour le remplacement de dalles au plafond pour un montant de 43 787,54€ HT.
- SARL Benjamin Heutte pour le remplacement d'une alarme incendie pour un montant de 3 175,20€ HT.
- SARL Benjamin Heutte pour le remplacement d'une alarme filaire pour un montant de 2 483,40€ HT.
- ABR pour l'achat de 2 écrans interactifs pour un montant de 7 278€ HT.
- Hamon Denis pour rénovation intérieure des classes pour un montant de 28 918,60€ HT.

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de procéder au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance départemental 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à ce dépôt.

### Part reversement salaire budget annexe au budget principal

Madame le Maire expose que la nomenclature M49 concernant l'assainissement collectif permet aux communes gérant un service public de ce type à reverser la part des salaires consacrée au dit service du budget annexe, vers le budget principal.

Un agent de la commune est concerné par le reversement : M. DULONG Dominique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'effectuer un reversement de 7 000 € du budget « assainissement » vers le budget « principal » de la commune.

### Remplacement des agents

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des besoins du service, il peut être nécessaire d'effectuer le remplacement sur des emplois permanents de fonctionnaires ou d'agents contractuels indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel. Une délibération doit être prise dans ce sens.

Les conseillers municipaux approuvent.

## **Modification budgétaire**

Considérant les charges du personnel, suite au recrutement d'un agent et au remplacement d'un agent en congés, il est nécessaire de prendre une modification budgétaire.

- 678 : - 22 500 €
- 6411 : + 22 500 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve la DM n°4.

## **SIEGE – renforcements lignes**

Madame le Maire informe le conseil municipal de travaux en prévision concernant le réseau électrique. Cela concerne l'impasse de la Caronière pour un montant de 700 € et la ligne La Boudonnerie - la Denoiserie pour un montant de 9 667 €.

Les conseillers municipaux, après délibéré, approuvent les deux devis.

## **Prise en charge – nids de frelons asiatiques**

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir été sollicitée à plusieurs reprises ces derniers jours, sur la présence de nids de frelons. En effet, avec la chute des feuilles, ils se trouvent beaucoup plus visibles.

Elle évoque la fin de la prise en charge de ces interventions par le Département et la CCLPA durant la période hivernale (de novembre à février/mars), cependant si aucune aide financière n'est apportée le conseil craint que ces nids soient laissés (ceux retirés il y a quelques jours étaient pleins).

Les conseillers municipaux décident après délibéré, de prendre en charge durant cette période la destruction des nids de frelons. Un contrat périodique sera signé avec une entreprise spécialisée.

## **Prix locations salle des fêtes**

Madame Legay évoque les locations de la salle des fêtes très nombreuses par les associations extérieures. Le tarif est aujourd'hui de 300€ pour toutes les associations. Madame Legay propose de maintenir la gratuité de la première location, ainsi que la location de 300€ pour les associations communales et de passer à 700€ la location pour les associations extérieures.

Après délibéré, le conseil municipal approuve cette augmentation.

## **Questions diverses**

Madame Villey expose le rapport annuel du SAEP, consultable à la Mairie.

Madame Mix présente son nouveau statut de présidente de l'association du Grand Lieu au sein de la résidence d'autonomie. Elle informe le conseil municipal de l'évolution des critères d'inscriptions. Madame le Maire et Madame Mix tombent d'accord sur le fait qu'il n'est pas normal que des résidents du Grand Lieu, qui ont travaillé et vécu toute leur vie sur la commune ne peuvent prétendre à ces logements pour cause financière. Mise en place d'une aide ?

Madame Mix interroge Madame le Maire sur la dépollution du site, Madame le Maire et Monsieur Caron, ancien adjoint référent travaux, répondent que ce chantier a été méthodiquement analysé et dépollué. Ceci a été réalisé par une entreprise spécialisée pour un coût global de 125 000 €. Le fait que le jardin ne soit pas utilisable n'est que précaution, en effet dès qu'un terrain est dépollué, celui-ci n'est pas cultivable.

Madame Coignard sollicite à nouveau le conseil pour l'installation d'un éclairage sous la halle, des demandes de devis seront faites, pour le budget 2022.

Madame Detune demande à Madame Legay en charge des espaces verts s'il est possible de couper les arbustes en « épines » au stade, situés le long de chez Madame Fleury. Madame Legay répond que cela sera fait.

Madame le Maire en profite pour féliciter Madame Legay et l'équipe de la commission illuminations - espaces verts qui se sont chargées des installations de Noël ; Madame Coignard, Madame Detune et Madame Fayeulle pour leur beau travail. Madame Legay souligne la bonne entente avec l'UCIA.

Madame Fayeulle interroge Madame le Maire sur l'avancement du dossier d'arrachage de haies et rebouchage de mare de Monsieur Lavigne.

Madame le Maire lui répond que Monsieur Lavigne a été condamné à replanter 3000 pieds d'arbustes.

Madame Fayeulle souligne les inondations récentes de la route de Vannecrocq et le conseil municipal s'interroge sur la cause, due à la mare rebouchée ? Madame le Maire contactera le service de la DDTM et Monsieur Lavigne.

Madame Coreira-Moreira interroge le conseil municipal sur la sécurisation de la route de Pont-Audemer. Madame le Maire lui répond que l'installation des plots lumineux a bien été réalisée et que le chantier s'arrête là ; qu'après échange lors d'un précédent conseil, il n'était plus question d'installer de dos d'âne ou autres ralentisseurs pour le moment, un point sera fait concernant les nouvelles installations.

Madame Fayeulle revient sur les travaux de l'école et informe les conseillers municipaux que l'installation des panneaux semble mauvaise, en effet, il a été installé un panneau à la sortie prévue de la nouvelle construction à l'angle de la route de Vannecrocq.

Les conseillers municipaux reviennent sur l'élagage effectué par la communauté de communes qui a laissé beaucoup de boues et déchets verts sur les routes. Monsieur Lecointre, référent voirie CCLPA sera contacté.

Madame Rebut revient sur le passage de 25 semi-remorques de betteraves sur la route de la Héberdière, ce qui la détériore. Madame le Maire répond que les betteraves doivent bien être récoltées et transportées mais reconnaît la nuisance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.